



Municipalité des Cèdres

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Pour diffusion immédiate

Budget 2022 : Gel du taux de taxation à Les Cèdres

LES CÈDRES, le 26 janvier 2022 – Le conseil municipal de la Municipalité des Cèdres a adopté à l'unanimité, le 18 janvier, son budget 2022. Le budget s'établit à **10 674 670\$**, en baisse de 2,3 % par rapport à l'année dernière. D'ailleurs, ce budget prévoit le gel du taux de taxe foncière générale pour toutes les catégories d'imposition.

Le budget 2022 est le fruit d'un effort concerté entre les différents services de la Municipalité et le conseil municipal. « *Nous sommes extrêmement fiers du travail accompli par toute notre équipe. Nous mettons tout en œuvre afin de maximiser l'utilisation de chaque dollar aux bénéfices de la communauté* » affirme Bernard Daoust, maire de Les Cèdres.

Les orientations 2022

Le conseil s'engage sur des orientations axées sur la gestion, la transparence, l'écoute et l'amélioration. Voici nos principales priorités :

- Assurer une saine gestion des fonds municipaux et maintenir un taux de taxes concurrentiel au niveau régional ;
- Être à l'écoute des besoins de la communauté et répondre dans la mesure de nos capacités humaines et financières ;
- Fournir aux citoyens de l'eau potable de qualité esthétique, sans fer et sans manganèse ;
- Effectuer la vidange des étangs aérés ainsi que la mise à niveau de nos installations d'épuration des eaux usées ;
- Poursuivre les démarches en vue de l'implantation d'une nouvelle école primaire ;

1060, chemin du Fleuve
Les Cèdres (Québec) J7T 1A1

www.ville.lescedres.qc.ca



Municipalité des Cèdres

- Entretien et poursuite l'amélioration des infrastructures récréatives sur le territoire ;
- Améliorer l'efficacité et la qualité des services municipaux.

La taxation et le compte de taxes municipales 2022

Le budget équilibré permet le gel du taux de taxe foncière générale pour toutes les catégories d'imposition. Les taxes de services quant à elles, subissent une légère hausse dans l'ensemble, à l'exception de la taxe d'eau qui est maintenue à 200\$ par logement résidentiel. La taxe sur l'égout est majorée de 45\$ passant à 295\$ par logement et ce, dans le but de créer une réserve financière affectée à la vidange des étangs aérés.

Bref, l'augmentation du compte de taxes basé sur la valeur moyenne d'une résidence unifamiliale dans notre Municipalité sera de 1,18% pour l'année 2022 soit, un montant de 29\$.

Gestion de la dette

La dette à long terme de la Municipalité s'est accrue de 802 300 \$ par rapport à l'année 2021 dont la dette totale s'établit à ce jour à 13 292 900 \$, soit un ratio d'endettement par rapport à la richesse foncière de 1,27 %. Toutefois, le ratio de remboursement en capital réel de la dette sur le budget 2022 en tenant compte des subventions est de 5,97 %.

Le budget 2022 peut être consulté sur le site web de la Municipalité.

-30-

Source : Chantal Tremblay
Agente aux relations avec le citoyen
et aux communications

ctremblay@ville.lescedres.qc.ca
Tél. 450 452-4651 poste 239

Renseignements : Jimmy Poulin, OMA
Directeur général et secrétaire trésorier

jpoulin@ville.lescedres.qc.ca
Tél. 450 452-4651 poste 230

1060, chemin du Fleuve
Les Cèdres (Québec) J7T 1A1

www.ville.lescedres.qc.ca